ANNEXE 3

PROCES VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE D'UN PTAC SUPERIEUR A 3,5 TONNES

Date du contrôle	***13 juin 2018***
N° de contrôle	***18044-2-1-17091102***
Carrossier (nom et adresse)	**CARROSSERIE VINCENT 530 Route du Parquet 26802 Etoile Sur Rhône Cedex**
Date d'échéance de la qualification	***12/01/2019*** (voir attestation ci jointe)

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2)

(D 1)	Marque :	***IVECO***
(D 2)	Type Variante Version :	***1A3C IAG8 FBCDQS8013Z00VMXNL***
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type :	***WJMA1VN200C382928***
(F 2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC)(kg) :	***19000***
(F 3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)(kg) :	***22500***
(G)	Masse en service (G1 + 75)(kg) :	***12445***
(G 1)	Poids à vide national (PV)(kg) :	***12370***
(J 1)	Genre national :	***CAM***
(J 3)	Carrosserie (désignation nationale)(3) :	***BENNE***
(P 6)	Puissance administrative (cv) :	***21***
(S 1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :	***2***

Voir le certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3) (U1), (U2), (V9)

DIMENSIONS : Longueur : L(m) = ***9.70*** Largeur : l (m)= ***2.53*** Surface : Lxl (m2)= ***24.54***

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

Je soussigné le carrossier, certifie:

Disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R 321-15 du code de la route;

Avoir carrossé le véhicule identifié ci-dessus;

Que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :

- le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation;
- le véhicule satisfait, dans les conditions prévues des arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-10 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné;
- le porte à faux arrière du véhicule non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
  - _ dans le certificat de conformité (1);
  - _ ~~dans l'accord fourni par son service technique (1);~~

  et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieures ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur;
- le véhicule n'est pas immatriculé dans le genre (J1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé autre que ceux cités dans l'annexe XII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 susvisé;
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie (J3).

Fait à : ***Etoile Sur Rhône***

Le : ***14 juin 2018***

Signature et cachet du carrossier qualifié

CARROSSERIE VINCENT & FILS
530 Route du Parquet - ZA Blacheronde
26800 ETOILE SUR RHONE
Tél. 04 75 60 60 20 - Fax 04 75 60 63 40
Siret 430 080 002 00014 - APE 2920Z

(1) rayer la ou les mentions inutiles.

(2) références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées reprendre les données de réception du véhicule incomplet.